

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

DE

L'ÉTAT

du chauffeur

De hoeden

Bruxelles le 26 Mars 1903.

DP

7

Messieurs.

J'ai l'honneur de solliciter une fonction
de surveillant, de censeur ou de chasseur
aux Musées royaux, sous votre Direction.

Je suis présentement employé aux machines
au chemin de fer de l'état et désirant
quitter ce service, je pense que je
pourrais utilement être employé au
échange des Musées.

Je suis âgé de 26 ans et je puis vous
produire les meilleures certifications.

Je me tiens à votre disposition et je
vous prie, Messieurs, d'agréer
l'assurance de mes sentiments respectueux.

Antoine Verhoeven

me Des Tanneurs. 92.

Bruxelles.

CARTE POSTALE

POSTKAART

(Côté réservé à l'adresse. — Zijde voor het adres alleen.)



Monsieur Emile Van Mons,
Secrétaire G. P. (pour Secrétaire)
du Musée royal,
Place du Musée

(*) Cette inscription peut être biffée. — Dat opschrift mag doorgehaald worden.

Cher Ami,
Voici l'adresse Demandée:
Antoine Vorhoeven,
Mécanicien.

136 rue de Mérode
St Gilles

Ton Am.

M Antoine Verweren
du de Merwede 136

age 28 ans

marie & un enfant

depuis 19 ans

du chemin de fer

projeté de Schiedamschen,

per service de bus

& Machines fixes —

LE
MOUVEMENT GÉOGRAPHIQUE

Bruxelles, le 5 février 1904.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
13, RUE BRÉDERODE

Adresse télégraphique :
CONGO-BRUXELLES

Téléphone n° 564



Mon Cher Ami,

Note que le ^{sr} Verhoeven
est déjà au service de
l'Etat belge & que c'est
un simple changement
de département qu'il
demande.

Il n'a pas été militaire
chaud fils unique &
soutient de veuve

Verlaet connaît la

situation sociale. Je
propose le changement
de département que
sollicite Verhoeven
dès que Finselst
sera nommé. A qui
s'adressera-t-on,

le 4er même chef
moi'

Ton

Arn

52/1904

A. H. Minichi. Jan
B. H. L.

Puissez vous en
 il vous plait de
 nous, Espérons
 à nos propositions de
 teraines, et ce point
 de l'œuvre de l'œuvre
 Moderne le perdant
 et Finale l'œuvre
 sont présentement
 la pratique de
 Chausseur en dit St.
 Misson, pour
 avec l'œuvre de
 vous proposer en

J'en remplis avec
des ^{derniers} fonctions
M. A. Verheven.

Il importe ~~à~~
~~effet~~ que le Marché
du service du Chevalier
ne soit pas entravé
~~par la situation~~

M. Verheven, le
Candidat pour l'un des
Commissaires Nominés
: V. de la Haute-Meuse
est âgé de 28 ans —
Depuis 19 ans il
appartient à l'Administration
Nominée des Chemins

x
en effet, et V. de la Haute-Meuse
le M. le Ministre etc. —
cela nous en a profité —

J'ai vu, l'air et l'air
que de la part. Changez
de D. partement —

le fait de l'Etat en
qualité de Chevalier
~~Il ne s'agit pas de~~
~~l'air et l'air que de~~
~~la part. Changez de~~
~~D. partement —~~
Il s'agit de
une expression de la part
de la Haute-Meuse
pour l'air et l'air
sollicité —

Mais l'air et l'air
occurent M. le Ministre
pour la part. D. partement
L'air et l'air
Après le dernier
paragraphe de l'air

Superbe du 19 Jan.
coul / DH No
11273 / gm L

J: M ~~Chaff~~ Simulst

est prout d'un M
Ministère d'Affaires
C'est en qualité de
Censeur & M. par
de Chaffeur & L.
Jeek Charge de Chaff,
Le de Mosa Mosen
Vigant par Jangui
présent obtenu
le nomination def
nit. V. de son emploi
Kenny

LE
MOUVEMENT GÉOGRAPHIQUE

Bruxelles, le 21 février 1904.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

13, RUE BRÉDERODE

Adresse télégraphique :

CONGO-BRUXELLES

Téléphone n° 564



Verlant m'écrit qu'il se propose de nommer en même temps Fincelot à son remplacement ~~et~~ et il desire, par conséquent, recevoir de suite, les propositions de la Commission relatives à la 2^e place. *Procu*, en surplus, sa lettre.

En conséquence, veuillez
Sd à plaisir, faire

Cordialement

Ton

Am.

P. Leser mifens che mor
se mouit h'ent

Miere aussi de faire redescendre
pour lundi, dans le fall
de la Compiègne, les 6 peintures
d'Albert Bouts.

1
écrire au Ministre que
la Com lui propose le
mécanicien Verhoeven
pour remplacer éven-
tuellement Finoelst.

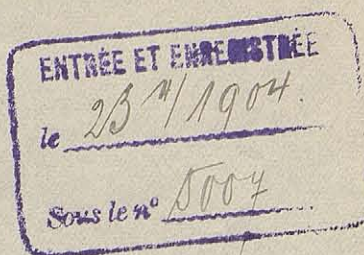
Verlaet m'a dit que
la nomination de celui-ci
va sortir incessement -
M. le Min Verbruggen
l'a déjà signée; on n'attend
plus que le retour de la
pièce de l'Intérieur.

Fais moi donc le
plaisir d'envoyer de
suite la proposition
de la Com, en faveur de
Verhoeven, au département

Ministère de l'Agriculture.

Beaux-Arts.

n° II373.



Le Ministre de l'Agriculture,

Vu les arrêtés et règlements concernant les musées
royaux de peinture et de sculpture de l'Etat;

Vu le rapport de la commission directrice des musées,

Arrête:

Art. 1.- M. Verhoeven Antoine est nommé chauffeur
aux musées royaux de peinture et de sculpture.

Il recevra en cette qualité un traitement annuel de
(1200 frs)deux cents francs .

Art. 2.- La commission directrice des musées est chargée
de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 12 avril 1904.
(s) Baron M. van der Bruggen.

Pour copie conforme:
Pour le Secrétaire général:
Le Directeur,

Ministère
de l'Agriculture.

Secrétariat Général.

Comptabilité Générale
et pensions.

N^o 19-161

3 annexes.

Bruxelles, le 16 avril 1904.



Messieurs,

En vue de son immatriculation à la Caisse
des Veuves et Orphelins du Département de l'Intérieur,
j'ai l'honneur de vous prier de faire remplir les
imprimés ci-joints par M. Verhoeven, Antoine
nommé chauffeur par arrêté du
12 avril 1904.

Ces pièces, dûment certifiées exactes, devront
m'être renvoyées dans le plus bref délai possible
accompagnées, s'il y a lieu, d'un extrait de
son acte de mariage dressé sur timbre.

Vous trouverez également ci-annexé l'extrait
des Statuts de la dite Caisse destiné à l'intéressé.

Pour le cas où cet agent aurait des services
temporaires à faire valoir, il y aura également
lieu de me faire parvenir copie de ses arrêtés de
nominations provisoire et définitive; cette dernière
pièce devra être transcrite sur timbre de fr. 0.50
en conformité de la loi du 25 Mars 1891 (nouveau
Code du timbre).

Pour le Ministre:
P^r Le Secrétaire Général,
Le Directeur,

F. Vermeir

à la Commission Directrice
des Musées Royaux de
peinture et de Sculpture de
l'Etat, à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

~~MUSÉE WILHELM~~

N°

5007

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

20 Avril 1904

Monsieur,

Vous trouverez, sous
cpli, la copie
conforme d'un arrêté
ministériel en date
du 12 courant vous
nommant chauffeur
~~aux~~ Musées royaux
de peinture et de
sculpture.

Veuillez, Monsieur,
pour la bonne règle
nous accuser la
réception et agréer
nos salutations
empressées

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

Exercice

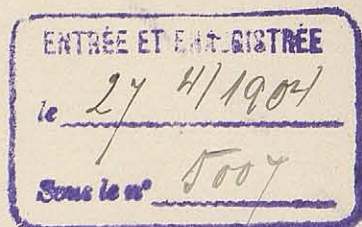
Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

Bruxelles le 27 Avril 1904.
136 rue de Wêrook
St Gilles.



Monsieur le Secrétaire.

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de la copie de l'arrêté
ministériel me nommant chasseur
aux musées royaux de l'état.

Je vous remercie bien sincèrement
de l'envoi de ces documents.

Je me tiens à votre disposition
à votre première convocation et
vous prie d'agréer, Monsieur le
Secrétaire, l'assurance de mon
entier dévouement et de ma haute
considération.

Antoine Verhoeven.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERZ

N°

5007

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

20 Avril

190

4

Monsieur le Ministre,

Pour satisfaire au
dernier paragraphe de
votre décret du 16 Courant
N° 19-161, Comptabilité
Général et pensions, nous
avons l'honneur de
vous prier de vouloir
bien solliciter de votre
Honorable Collègue du
Ministère des Chemins de
fer, Postes, Télégraphes et
Marine, la Copie
conforme à l'arrêté
de nomination de
Pierre, Antoine Verloren
qui fut pendant de
longues années mécanicien
à Bruxelles-Midi et qui
désire faire valoir ces

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

années temporaires. de service
L'intéressé, Monsieur
le Ministre, a été
nommé chauffeur aux
musées royaux de peinture
et de sculpture, par votre
arrêté n° 33 en date
du 12 courant.

Veuillez agréer, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Le Secrétaire

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

DIRECTION

DE LA

Comptabilité générale et des Pensions.

N° I9-I6I.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication du service.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 6 mai 1904.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 30 avril dernier, ,
n° 5007, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les
services rendus par le sieurs Verhoeven, en qualité de
mécanicien à Bruxelles-Midi, ne sont pas admissibles
pour sa pension et ne peuvent par conséquent être
considérés comme services à l'essai prévus par
l'article 85bis des statuts de la caisse des veuves et
orphelins du ministère de l'intérieur.

Au nom du Ministre:
Pour le Secrétaire général:
Le Directeur,

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

Nom et prénoms *Verhaeren, Gieve, Antoine*
 État des services du sieur *Verhaeren, Gieve, Antoine* affilié à la Caisse des Veuves et Orphelins du département de *l'Intérieur*

1897. - E. Daem. - 3975.

LIEU ET DATE DE NAISSANCE du fonctionnaire ou de l'employé.	ÉTAT-CIVIL. — Indiquer le lieu et la date du mariage.	NOM, PRÉNOMS, LIEU ET DATE de NAISSANCE de LA FEMME.	GRADE ET QUALITÉ.	MONTANT du TRAITEMENT FIXE.	Détailler séparément le montant des suppléments de traitements du casuel et des émoluments.	DATE des ARRÊTÉS DE NOMINATION et de MUTATIONS.	DÉSIGNATION DES SERVICES rendus par le participant avant l'exercice des fonctions qu'il occupe actuellement. — Indiquer la date d'entrée et de sortie de chaque fonction et aussi le montant du revenu.	Si le titulaire a contribué à des caisses de retraite, il les désignera tout en indiquant le nombre d'an- nées de participation à ces caisses, ainsi que la date à laquelle cette affi- liation a commencé.	Observations.
<i>Bruxelles</i> <i>19 juin 1876</i>	<i>Bruxelles</i> <i>5 septembre 1898</i>	<i>Laisny,</i> <i>Clemence-Léontine</i> <i>Bruxelles</i> <i>16 avril 1879</i>	<i>Chauffeur</i>	<i>1200</i>		<i>12 avril 1904</i>			

CERTIFIÉ EXACT,
POUR LA COMMISSION DIRECTRICE
 Le *Secrétaire*, (1).

(1) Chef immédiat.

L'intéressé, soussigné, certifie sincère et véritable le présent état de services et déclare avoir reçu les statuts de la Caisse des Veuves et Orphelins du Ministère de l'Intérieur.

A *Bruxelles*, le *9 mai* *1904*
Verhaeren AB

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

MUSÉE WIERTZ

N° 5007

ANNEXE

Objet :

Immatriculation

Q

Exercice

Chapitre

Crédit.

Allocation

Disponible

Bruxelles, le

16 mai

1904

Monsieur le Ministre,

En vue de son
immatriculation, à la
caisse des Plans et
Orphelins du Ministère
de l'Intérieur, nous
avons l'honneur de vous
renvoyer, sous ce pli
documents remplis ^{par M. Ridgway} et
certifiés exactes, les
pièces jointes à votre
cercle 19-161. Comptabilité
générale et particuliers, en
date du 16 avril écoulé.

Nous joignons à la
présente ^{m. l'adm.} un extrait, pressé
sur timbre, de l'acte de
mariage de l'intéressé et
nous vous prions
Veuillez, etc...

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE

Secrétaire

¹¹ J. Terhoeven Musée
Boederve de

De la part du Directeur de
l'Hôpital d'Elles, sa mère qui s'y
trouvait en traitement est décédée
ce matin à 9^h 20

Le 23 août 1904

Bureau judiciaire.
Rue Noarché au charbon 30.

Objets à rechercher.

- Tol B^{lle} 6305. 1 montre et chaîne en or pour dame. La montre est à cif et la chaîne est double à petits chaînons.
- Tol St. Gilles 6310. 1 jupon en Orlans bleu, uni avec Ceinture en reps bleu.
- r. Curiehem 6314. 2 montres, dont une en argent à cylindre n°: ignoré avec chaîne en même métal, l'autre en nickel.
- r. B^{lle} 6324. 16 Coupons d'étoffe mesurant ensemble 40, 10^m d'une valeur totale de 650 fr. Ces coupons d'étoffe portent les n°: 14702, 35503-34416-34501-34208-14641-14641-14642-14643-34500-13737-12924-14641-35020-35018 et 34966 et mesurent respectivement: 3, 20 - 2, 30 - 2, 30. 2, 10 - 2, 20 - 1, 20 - 2, 20 - 2, 20 - 2, 20 - 3 - 3. 3, 20 - 2, 80 - 2, 80 - 3 et 2, 30 mètres de longueur.
- r. S. 6328. 1 charrette à bras peinte en vert à ressorts, non munie de planches de côté, portant une plaque en zinc avec les nom et adresse de la propriétaire.
- r. Biriot 6328. 1 bouton de manchette en or, forme fer à cheval, garni de saphirs, rubis et diamants, 1 bague en or garnie de saphirs et diamants, 1 bague en or, mouleuse, garnie de perles fines et de rubis, 1 bague chevalière en or jaune à fil plat garnie d'une pierre onyx or pâle, 1 chaîne sautoir en double, 1 paire de dormeuses pour enfant.
- Perle B^{lle} 6333. 1 montre en or de dame à 6 côtés et à pans coupés, le dos est émaillé noir et porte un oiseau ayant les ailes ouvertes et tenant dans son bec une branche; cette dernière et l'oiseau sont garnis de diamants et d'autres pierres.

Bruxelles, le 18 Août 1904.

Le Commissaire en chef de police,
Bourgeois.

Docteur G. UYTENHOEF

Rue de Mérode, 140

BRUXELLES

Consultations de 1 à 3 heures.

Je soussigné, Docteur Uytten
hoef, déclare que Monsieur Verhoeven,
Antoine est atteint d'entorse grave
du pied droit due à une chute
faite ce matin à son travail.
Cette affection entraînera une
incapacité de travail d'au moins
huit jours.

Bruxelles le 27 Septembre 1904

G. Uyttenhoef

Mercurei 28 sept. 1904.

Monsieur le Secrétaire.

Je suis bien désolé de
devoir vous dire que je me
suis fait une grave entorse
hier matin à mon travail
qui m'empêchera de
reprandre ma besogne
pendant quelques jours.

Si-joint le certificat du
Docteur Nystendroep.

Recevez Monsieur le
Secrétaire l'expression de
ma parfaite considération.

Antoine Verhoeven



Reçu: 20- octobre, 1904.

Monsieur le Secrétaire.

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de la
somme de cent francs, que
j'ai reçue à la suite
du vote de la commission
directrice.

Agreez Monsieur le
Secrétaire l'hommage
de ma haute considération.
Andoine Verhoeven.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o 504

ANNEXE

Objet :

Bruxelles, le

18 juillet 1905

M. Rey

Tout d'abord nous
conformément au règlement
des musées
produisant un
certificat médical
constatant l'impossibilité
sans laquelle nous nous
trouvons de reprendre votre
service au musée depuis
le 15 et depuis le 15
3 jours.

Recevez, M.
nos salutations empressées

Exercice

Chapitre

Crédit

Allocation

Disponible

L'illustre le 13 juillet 1909

Le Souverain A. H. H. H.
Vendredi 13 juillet, déclare
que le sieur Verhaeren
Pierre, souffrant d'une
fièvre catarrhale qui
l'oblige à garder la
chambre

De H. H. H.

Monsieur Forgeur

Veuillez remettre le certifica
pour éviter ennui a la societe

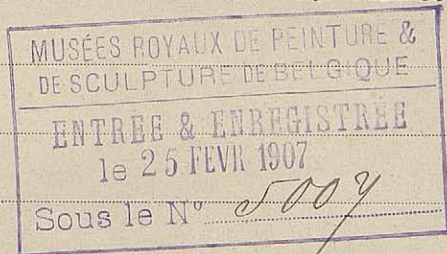
Mes Salutation

Empressée

Kerhaeren

Bruxelles le 23-2-07

Je Soussigné Verhoeven Pierre déclare avoir reçu un
exemplaire pour les modification aux statuts de la
caisse des veuves et orphelins



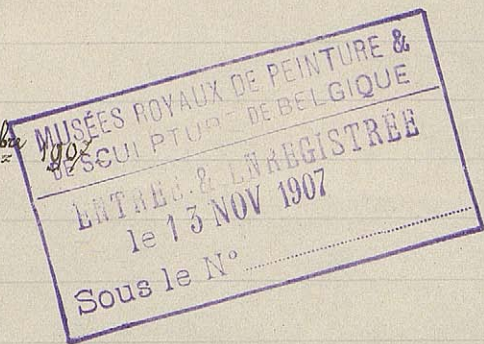
Verhoeven

Monsieur le Secrétaire.

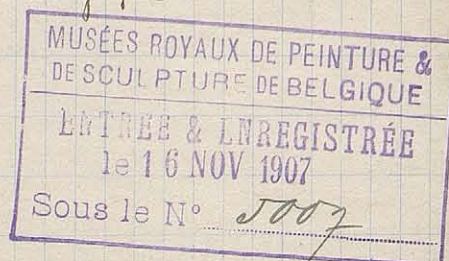
Avec respect et reconnaissance le Soussigné
Verhoeven Pierre Antoine chauffeur au Musée
Moderne vous accuse réception du secours
qui lui a été accordé.

Recevez Monsieur le Secrétaire
l'assurance de son profond respect.
P. A. Verhoeven.

Bruxelles le 11 ^{6^h} 1907



Messieurs les Président et Membres de la Commission
Directrice, des Musées Royaux de Belgique.



Messieurs,

Avec respect le soussigné Verhoeven Antoine, chauffeur
sous vos ordres aux Musées Royaux expose:

Nommé Chauffeur à la date du 12 Avril 1904, il
estimait ainsi que le dit le Règlement une augmentation
de son salaire au bout des 3 premières années.

Le délai étant écoulé il croit pouvoir solliciter cette faveur.
Depuis le mois de Septembre jusqu'à fin Avril voir Mai, il
est tenu sans pouvoir espérer un jour de congé, même obligé
de faire journellement trois et quatre heures de travail supplé-
mentaire. Son assiduité au travail n'ayant jamais donné lieu
à aucun reproche, il ose espérer Messieurs être digne d'obtenir
son augmentation.

Il se dit de Messieurs le tout obligé serviteur
Pierre Antoine Verhoeven.

Chauffeur au Musée Moderne.

Bruxelles le 27 Mai 1907

ORDONNANCE

Pour l'Associé

Verbeur

Rue

Ortreviers N° 30

*Obtient de votre entente sem
unapable de travailler pendant
quelques jours*

Bruxelles, le

19

Le Médecin,

M. Cuy

Prière à M. le Médecin d'écrire **lisiblement** le titre de la Société et le nom du malade.

Verboeven Chauffeur
Boulevard de la revision 30
Cureghem

22 h 15

Rapport médical. -

En suite de la demande de M. le Secrétaire
des Musées Royaux, je soussigné Dupont, Docteur
Docteur en médecine, et, déclare m'être rendu
le mardi 28 Juillet 1908, Boulevard de la Reversion
n° 30 à Cureghem et l'effet d'y constater le
chauffeur Verhoeven et l'avoir trouvé atteint
d'embarras gastro-intestinal léger. J'estime
que le chauffeur Verhoeven pourra reprendre
son service après-demain jeudi.

Bruxelles 28 Juillet 1908.

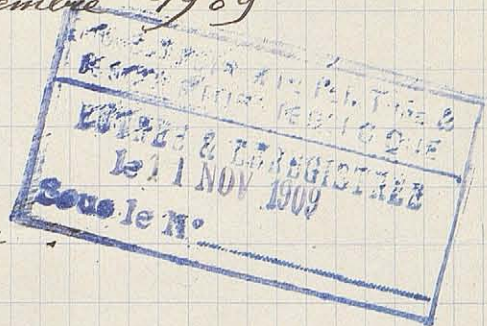
Dupont

30.8.01

Je soussigné reconnais avoir reçu de P. Coudé
un mandat de septante cinq francs (n. 12180 - art 90)

Verhaeren Pierre

Bruxelles le 10 novembre 1909



Monsieur le Secrétaire.

Ce sont de graves reproches que vous m'avez adressés Samedi et je ne puis rester sous le coup. J'ai essayé de me disculper dans votre cabinet, mais cela m'était difficile après m'avoir posé tant de questions tellement j'en étais surpris. Alors je me permets de vous écrire. Je vous déclare que tout ce qu'on vous a rapporté sur mon compte est de la méchante fantaisie = mauvais mari - coureur - briseur - dépenseur - ce n'est pas moi.

Je donne à tout cela un démenti catégorique. Votre bonne foi, monsieur le secrétaire a été surprise. Les rapports qu'on vous a fait sur mon compte sont Calomnieux.

Je n'ai peur d'aucune enquête. Personne n'a rien à me reprocher, ni dans mes fonctions journalières ni dans ma vie privée.

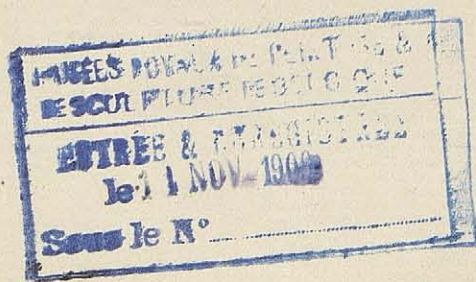
Je serais heureux, monsieur le secrétaire d'être autorisé par vous à saisir, Messieurs les membres de la Commission Directrice, des odieuses diffamations que l'on ose vous rapporter contre moi. Je vous prie de me faire l'honneur de me faire appeler. Avec mes remerciements anticipés

Recevez, Monsieur le Secrétaire l'assurance de mes sentiments distingués.

Verhoeven Pierre Antoine
chauffeur au Musée de peinture

Bruxelles le 10 Novembre 1909

Monsieur



Mon brave mari m'a mis au courant des vifs reproches que vous lui avez adressés sur sa conduite privée, en vous basant sur des rapports. — On l'accuse de faire mauvais ménage. Cela est faux... il n'y a pas de meilleur ménage que le nôtre. On l'accuse de dépenser l'argent qu'il gagne avec d'autres que moi, cela est faux, il me remet tout l'argent qu'il gagne et aussi ses gratifications de secours. On l'accuse de fréquenter les estaminets cela est faux. Il ne passe pas son temps dans les cabarets. Comme dans ces affaires de sa vie privée c'est moi, en somme, qui suis la plus intéressée, je suppose que ces déclarations catégoriques suffiront pour dissiper les bruits malveillants que la méchanceté seule peut faire courir sur son compte. cependant si vous désirez en savoir plus je suis à votre disposition

J'ai l'honneur monsieur de vous saluer sincèrement

Éléonore Tichonen

Je soussigné avoir reçu de la commission
directrice des musées royaux de peintures
et de sculptures copie de l'augmentation
du traitement annuel portée à treize
cents francs

Verhaeren Deure



Monsieur le Secrétaire

Permettez moi de vous rappeler que l'an dernier à votre demande j'ai fait la besogne du circur Serville pendant sa maladie et son congé, j'ai ensuite fait celle du circur Crickx, pendant son congé, j'ai encore remplacé le concierge Tinoelst pendant son congé en demeurant nuit et jour au musée. Enfin j'ai suivant ~~votre~~ instructions commencé pendant les grands froids de l'hiver, mon service à 4^h du matin, restant parfois au musée jusqu'à 7^h du soir.

Monsieur le Secrétaire

Je me permets de vous rappeler tout cela aussi que vous m'avez promis de me tenir compte de tout ce travail supplémentaire que j'ai accompli strictement et pour lequel je suis toujours à votre disposition, heureux de pouvoir vous être utile.

Enfin j'ose également vous faire part que j'ai à cet anné mon petit garçon indisposé que je serais heureux d'obtenir comme tous mes autres collègues une participation de secours que je pense avoir mérité comme ~~cette~~ par mon dévouement constant aux choses du musée, comptant sur votre bonté.

Croyez Monsieur le Secrétaire, à
mes sentiments respectueux

Verhoeven Pierre Antoine
Chauffeur au musée Moderne

Bruxelles le 14 - novembre 1909

Monsieur le Secrétaire

Avec respect je viens vous remercier
de la bonté que vous avez bien voulu
me témoigner, en voulant bien me
proposer et m'offrir la secour que je
vien de recevoir le 30 octobre, 1909

Je m'efforcerai toujours tant par
ma conduite que mon assiduité au
travail à me rendre digne pour
continuer à mériter votre estime.
En mon nom personnel celui de mon
épouse et de mon enfant, merci
monsieur le Secrétaire.

Je me dis avec respect
Votre tout dévoué serviteur

Pierre Verhoeven
chauffeur

Bruxelles le 27 juillet 1911

Messieurs les Présidents et Membres

De la Commission Directrice Des Musées Royaux.

L'état de ma santé m'amène à solliciter de vous, l'autorisation, à la première occasion, de passer du poste de chauffeur à celui de surveillant. Il y a huit ans que je remplis mes fonctions actuelles, et un pareil laps de temps passé dans les caves ne saurait pas ne pas influer péniblement sur la santé. Aussi j'espère, Messieurs que vous voudrez bien accueillir ma demande et me donner la préférence l'origine place de surveillant viendra à devenir vacante, à l'un ou l'autre Musée,

Veuillez agréer, Messieurs

L'assurance de ma considération respectueuse,

Verhoeven Pierre Antoine.

Chauffeur du Musée Moderne.

ORDONNANCE

Pour l'Associé Verhueren

Rue Watteau N° 3

Je soussigné déclare que le prenom-
mé doit rester en repos pendant 2-3 jours

Bruxelles, le 16 / I 1902

Le Médecin,

J. M. Verhueren

Alfred Struelens

Médecin Principal à la Prison de St-Gilles

Médecin à l'Hospice des Aveugles, etc.

Rue Hôtel des Monnaies, 18

Saint-Gilles

Consultations : 8 à 9 et de 1 à 2 heures.

Saint-Gilles, le 22 Jan. 1912

M. le Docteur Alfred Struelens
Médecin à St-Gilles, déclare
que le sieur Verhaeren,
Pierre, demeurant Rue Watteau
n° 3, présente à la suite
d'une éruption de
varicelle et d'un erythème
qui l'obligent à prendre
des ménagements et
l'entraînent momentanément
à éviter les grands efforts.

D^r Struelens

DOCTEUR C. BAUDOUX

25 AVENUE DE LA REINE

LAEKEN

305.

CE 26 Janvier 1912

Le nommé Verhoyen,
Chasseur au Génie, habitant
à l'attent de Variées
douleurs de la Jambe
droite qui s'obligent à
un repos absolu d'une durée
approximative de Cinq
à Six Jours.

Baudoux

DOCTEUR C. BAUDOUX

27 AVENUE DE LA REINE

LAECEN

30

CE

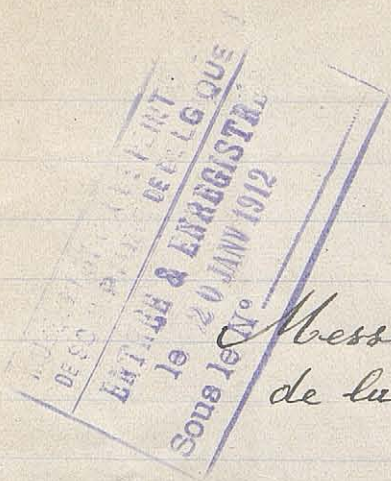
7 mars 1912

Le nommé Verhoeven
Pierre Antoine âgé de 36 ans
Chouffeur au Quai est atteint
de varices volumineuses de
la jambe droite. Cette infirmité
le met dans l'impossibilité de
faire un service nécessitant
des efforts musculaires ou une
station debout prolongée.

Cette affection doit être
considérée chez ce sujet comme
incurable.

Spencer

Bruxelles le 20 janvier 1912



Messieurs les Président et Membres
de la Commission directrice.

Messieurs.

Avec respect je soussigné Verhooven Pierre,
chauffeur au Musée Moderne, porte à votre
connaissance que depuis plus d'un mois, je
souffre de varices internes provenant des fatigues
excessives de mon travail.

Il y a 8 ans que j'exerce les fonctions de chauffeur
et bien que beaucoup d'autres n'ont pu résister
plus de 3 ans, je les ai toujours supportées sans
me plaindre, sauf de depuis un mois je me
ressent de douleurs dans la jambe droite.

Ayant eu recours aux soins du docteur, celui-ci
m'a ordonné de porter un bas varices et oblige
de prendre du repos. Je suis très désolé de ne
pouvoir faire mon service comme auparavant.
Le docteur me le défend formellement, de crainte
d'aggravation du mal, c'est à l'annonce de
celui-ci que j'ai sollicité il y a quelques mois
de pouvoir échanger mes fonctions de chauffeur
contre celles de surveillant qui ne m'obligeraient
plus à des fatigues de transport de charbons et
de cendres.

Veuillez prendre je vous prie ma situation en
considération et agréer, Messieurs,

l'assurance de mon respectueux dévouement

Verhooven Pierre
chauffeur au Musée Moderne

L. Roussignol, docteur, déclare avoir en traitement
pour varicelle interne des jambes Monsieur Verhoeven
Pierre, domicilié rue Watten. 3. Ce malade, atteint
de varicelle profonde surtout marquée à la jambe
droite se trouve dans l'impossibilité d'assumer actuel-
lement son service par suite des fortes douleurs résultant
de ces lésions.

Bruxelles 21-1-13

De Haukhuis

appt

M Monsieur

Je soussigné demande congé
pour le samedi 31 - lundi 2 Mars 3
et mercredi 4 juin 1913

Gillet

Verbaux
Chauffeur

Objet de la visite :

1913

voir
réglement

~~Verhieven~~

Sullick en 16^e

Le Secrétaire l'autorisation de

prendre 2 jours de congé annoncé

Le 16 - 17 courant

après 1879 — Gillis

accordé

Monsieur le Secrétaire

Je soussignée demande un jour
de congé pour le 28 juillet.

pour conduire mon fils à la Campagne

Bellevue

Verhaeren

Je soussignée demande un jour
de congé, le lundi 18 aout pour
rendre visite a mon fils

Tachereau

Gillet

Congé annuel de Verhoeven

5 7 10 11 22 13 17 18 September

1914

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, docteur en médecine, déclare que le nommé Pierloeven

Pierri, demeurant rue Watten, No 3

membre de la Société Amis Reunis

est atteint douleurs jambe (excès fatigue)

et qu'il (1) { est incapable de travailler.
(1) { peut reprendre ses occupations le.....

(1) { Il est autorisé à ~~sortir~~ de heures à heures et de heures à heures
(1) { Il n'est pas autorisé à sortir.

(1) Biffer l'une des deux indications.

le 21 - VII - 1903

Le Médecin

N. B. Prière au médecin de remplir lisiblement ce certificat

Dr. H. H. H.

Bruxelles le 22 Aout 1913

Monsieur le Secrétaire

J'ai le regret de devoir vous informer
que par ordre formel du D^r Lanteker
médecin de ma Société,

je me vois dans l'impossibilité de me
rendre au musée -

Agissez Monsieur le Secrétaire
L'assurance de mes sentiments
très distingués.

Ant Verhaeren

Il joint le certificat du D^r en date
du 21 courant.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu le règlement organique des Musées royaux de peinture
et de sculpture,

Arrête :

Art.1.- M.VERHOEVEN, Antoine, appelé à d'autres fonctions, est déchargé de son emploi de chauffeur aux Musées royaux de peinture et de sculpture.

Art.2.- La Commission directrice des Musées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 août 1913.

(s) P.Poullet.



POUR EXPÉDITION CONFORME:

LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,

Em Dehaugnies

MINISTÈRE

des

SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION

des

BEAUX-ARTS

N^o 11.373.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

1 ANNEXE

Bruxelles, le

^{septembre}
~~1^{er} août~~ 1913.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointe,
pour exécution, une copie d'un arrêté ministériel, du 22 de ce
mois, déchargeant Mr. Ant. Verhoeven, de son emploi de chauff-
feur de vos musées.

Pour le Ministre:

Le Directeur général,

E. A.

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture, à Bruxelles.

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Direction générale
des Beaux-Arts, des Lettres
et des Bibliothèques publiques.

Section

N° 110 S.

Le Ministre des Sciences et des Arts.

Vu le règlement organique du Musée royal d'Histoire Naturelle, ainsi que celui des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique;

Vu les arrêtés royaux des 16 décembre 1927 et 7 février 1930, fixant le cadre et les traitements des fonctionnaires de l'Etat;

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Mr. Verhoeven, Antoine-Pierre, actuellement surveillant au Musée royal d'Histoire naturelle, est transféré, en cette même qualité, aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, en remplacement de M. Michaux, surveillant, démissionnaire.

Son traitement restera fixé au taux annuel de dix neuf mille francs (frs 19.000) (ancienneté au 30 juin 1930).

Article 2. - M. le Directeur du Musée royal d'Histoire Naturelle et M. le Conservateur en Chef des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 mai 1931.

(s) M. VAUTHIER.



Pour copie conforme :
Le Chef de bureau,

[Handwritten signature]

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'État

ÉTAT SIGNALÉTIQUE D

Derhoeven Antoine G.

SIGNALEMENT	SERVICES MILITAIRES	ÉTAT-CIVIL
Fils de		Marié le 5 septembre 1898
Et de		A Laisnez Célestine Liontine
Né le 19 juin 1876		Née à
A Brouilles		Le 16 avril 1879.
Province Brabant		De ce mariage sont issus :
	Distinctions honorifiques :	
Adresse 15 Rue de la Robite (1933)		Decédé le 21 février 1933

RELATION DES SERVICES

1904- 12 avril	nommé chauffeur	1200 f
1909	juin	1300 f
1911	11 novembre	1400
1912		1500

Secours

1904- 20.8. 100 - 1907- 11-9. 1 1909- 10-1- 20; 1909- 30-8- 75;

1931 9 mai 21. nommé surveillant (assimilé à 30 juin 1930) 17000

OBSERVATIONS

MINISTERE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Bruxelles, le 27 Mai 1931 .
52, boulevard du Régent

N^o 110^c

Annexe.

disposition

Transmis, pour

, à Monsieur le Conser-

exécution

vateur en Chef des Musées royaux des Beaux-arts
de Belgique

une copie et des extraits

individuels, d'un arrêté ministériel en date

du 9 Mai 1931, transférant M. Verhoeven, A., P.,
actuellement surveillant au Musée royal d'His-
toire Naturelle, en la même qualité aux
Musées royaux des B. A. de Belgique.

Pour le Ministre :
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

28 mai 1931

Monsieur Verhoeven.

A la suite des documents qui nous sont parvenus nous
vous demandons de passer à l'administration des Musées pour y
recevoir des instructions au sujet de votre mutation .

Agreez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le comptable,

A Monsieur Antoine Verhoeven
rue de la Probité

B/V

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS
—
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES
—
DIRECTION
—
e Section
—
N° 1102

Bruxelles, le 29 juin 1931.
52, boulevard du Régent

N B - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

Monsieur le Conservateur en Chef,

X J'ai l'honneur de vous faire savoir que M.
le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et
des Sciences m'informe que, par dépêche du 8 décembre
1930, M. le Ministre a infligé à M. Verhoeven A., sur-
veillant au Musée Royal d'Histoire Naturelle, trans-
féré en la même qualité aux Musées Royaux des Beaux-
Arts de Belgique, la peine disciplinaire de deux ans
de retardement dans l'avancement, pour manquements ré-
pétés à la discipline.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur en Chef,
de bien vouloir tenir note de cette décision en vue
des futures augmentations de traitement de cet agent.

Le Directeur Général:

E. de Maessene

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE



CABINET
DU
CONSERVATEUR EN CHEF

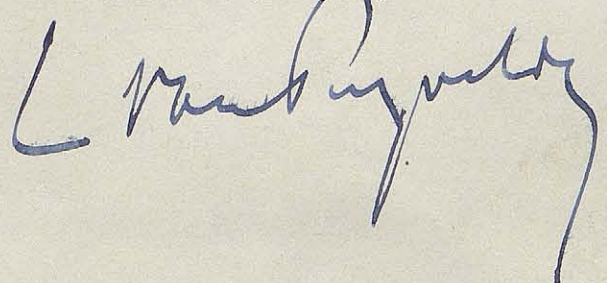
BRUXELLES, LE 1er juillet 1931.
9, RUE DU MUSÉE

Note à Monsieur DEMETER.

Veillez notifier à M. VERHOEVEN, transféré comme surveillant du Musée Royal d'Histoire Naturelle à nos Musées, que par dépêche ministérielle du 8 décembre 1930, le Ministre lui a infligé la peine disciplinaire de deux ans de retardement dans l'avancement, pour manquements répétés à la discipline durant son service.

Il conviendra que vous teniez note de cette décision en vue des futures augmentations de traitement de cet agent.

Le Conservateur en Chef,



3 juillet 1931

Monsieur Verhoeven,

M . Le Conservateur en chef me charge de vous notifier que par dépêche ministérielle du 8 décembre 1930, le Ministre des Sciences et des Arts vous a infligé la peine disciplinaire de deux ans de retardement dans l'avancement, pour manquements répétés à la discipline durant votre service.

Agréez, Monsieur Verhoeven, mes salutations distinguées

Le 9 juillet 1931

Monsieur le Conservateur en Chef.

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation
de pouvoir prendre un congé de dix jours
aux dates du 24 aux 31 de ce mois

Esperant que Monsieur le Conservateur en Chef.
voudra donner un accueil favorable à ma
demande. et vous prie d'agréer mes salutations
respectueuses..

Approuvé
Le Directeur
Dumoulin

Le Surveillant
Verhoeven

le 26 aout 1931

Monsieur le Conservateur en chef.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, pour
l'obtention de la Décoration civique de 1^{re} classe.
Je suis entré en fonctions aux chemin de fer le 1^{er}
septembre 1895, et aux Musées le 12 avril 1904.
La Décoration civique de 2^{me} classe m'a été
octroyée le 20 juin 1920.

Espérant que ma demande sera accueillie
favorablement, veuillez agréer Monsieur
le conservateur en chef, avec mes remerciements
anticipés, l'expression de mon respectueux
Devouement

le Surveillant
Verhoeven. P. A.

5007

25 mars 1932.

Cher Monsieur Verhoeven,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que par arrêté royal du 28 décembre 1931, la médaille civique de Ire classe vous a été octroyée pour "bons et loyaux services" rendus pendant une période de 35 années.

J'en profite pour vous féliciter sincèrement et vous prie d'agréer, Cher Monsieur Verhoeven, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L. v. P.

Monsieur A. Verhoeven,
surveillant aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique
Bruxelles.

Le 27 juin 1932

Monsieur le Conservateur en chef.

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation
de pouvoir prendre, trois jours de congé
aux dates du 28-29 et 30 juin.

Esperant que Monsieur le conservateur en chef
voudra donner un accueil favorable à ma
demande, et vous prie d'agréer mes
salutations respectueuses.

approuvé
Le Brigadier Ancien Verbeeren

DOCTEUR CH. WINTEROY
CHIRURGIE - GYNÉCOLOGIE

AVENUE DU MIDI, 31
BRUXELLES

CONSULTATIONS :
LUNDI, MARDI, JEUDI
DE 2 A 4 HEURES

TÉL. : 12-95-17
ET CORTENBERG 156

Je soussigné Declan J. de la
Fédération Belge est un de la
Droite attache de la période
de la région. C'est-à-dire que
saurait mieux les faire
pour la France.

[Signature]
J 4752



DOCTEUR CH. WINTEROY
CHIRURGIE - GYNÉCOLOGIE

AVENUE DU MIDI, 31
BRUXELLES

CONSULTATIONS :
LUNDI, MARDI, JEUDI
DE 2 A 4 HEURES

TÉL. : 12-95-17
ET CORTENBERG 156

M^r Pierre V. breux a été
d'ailleurs aidé par le service
pour sa très grande satisfaction
avec beaucoup de soins

[Signature]
Je 19-7-34



DOCTEUR LARDINOIS
PLACE DES ARCADES, 5
WATERMAEL

CONSULTATIONS: A 8 HEURES
JEUDIS ET FÊTES EXCEPTÉS

TÉLÉPH. 486183

Le docteur Lardinois
déclare que Monsieur
Verhoeven Pierre n'est pas
encore rétabli; certifie
qu'il y a lieu de lui
accorder une prolon-
gation de repos de 15 jours
Watermael 3 août 1932

J. Lardinois



DOCTEUR LARDINOIS
PLACE DES ARCADES, 5
WATERMAEL

CONSULTATIONS : A 8 HEURES
JEUDIS ET FÊTES EXCEPTÉS

TÉLÉPH. 486183

Le Docteur soussigné déclare que Monsieur
Verhoeven Pierre n'est pas
encore rétabli, certifie
qu'il y a bien de lui
accorder une prolonga-
tion de repos de quinze
jours à dater du 18 courant
Watermael le 17 août 1932
+ Fardinaux



D^r Nys, 111 rue Berckmans, S^t Gilles, le 24 août 32

Rapport d'examen médical à domicile concernant le surveillant
Verhoeven (15 rue de la Probité) de, Musées royaux des Beaux. Arts

Date de l'examen : 24 août 32

Interrogatoire : Verhoeven me déclare avoir été atteint, au début de juillet, d'une adénite cervicale qui s'est absédée, provoquant un vaste empatement de la région. L'incision libératrice a été nécessaire.

Examen médical : Fistule en légère activité au niveau de la région cervicale antéro-latérale droite.

Il y a lieu d'espérer que l'oblitération de cette fistule sera achevée d'ici une huitaine de jours.

Minime empatement de la région, en résorption progressive.

(Nombreuses cicatrices d'abcès froids antérieurs sur différentes parties du corps.)

Conclusion

J'estime que le surveillant Verhoeven n'est pas apte, en ce moment, à assurer son service et qu'il y a lieu de prolonger son congé de maladie jusqu'au 31 août.

Il y a lieu de prévoir qu'il sera en mesure de reprendre son service de manière normale à dater du 1^{er} septembre.

D^r Nys,

65

le 4 septembre 1932

Monsieur le conservateur en chef.

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de
pouvoir disposer d'un congé de huit jours
du 9 au 17 de ce mois.

Esperant que Monsieur le Conservateur en chef.
voudra bien donner un accueil favorable à
ma demande. et vous prie d'agréer mes
salutations respectueuses.

Approuvé
Le Brigadier
Olivier

Verhoeven

Le 28 septembre 1932

Monsieur le Conservateur en Chef.

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation
de pouvoir prendre un congé de trois jours.
aux dates du 1-2 et 4 octobre.

Espérant que Monsieur le Conservateur en Chef.
voudra bien donner un accueil favorable à ma
demande. et vous prie d'agréer mes salutations
respectueuses.

approuvé
Le Brigadier
Ancien

Verhoeven

Docteur P. DERACHE

*Chef du Service de Chirurgie
à l'Hôpital Militaire*

Consultations : 110, Avenue Ad. Buyl, 110

Téléphone : 48.07,37

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI

à 1 h. 1/2

Le soussigné [△]Derache P. déclare
que M. Verhaeren, Pierre est atteint
de neurite ou pleurésie brachiale douloureuse
affectation qui l'empêche d'assurer
son service.

26.11.32,

P. Derache

16 janvier 1933

Mon cher Docteur;

Voulez vous faire contre visite chez le surveillant
Antoine Verhoeven ,15 rue de la Probité.

Croyez,mon cher Docteur, à mes sentiments bien dévoués.

Docteur Nyns.
III rue Berckmans.
Bruxelles.

Docteur Adrien Nyns.

Bruxelles le 19 janv. 1933

III rue Berckmans
St Gilles.

Rép. à la lettre du 16/1/33

A Monsieur Demeter
Chef de service aux Musées royaux
des Beaux-Arts.

Rapport d'examen médical à domicile
concernant le surveillant Antoine Verhoeven.

Date de l'examen : 18 janvier 1933.

Monsieur Verhoeven est atteint de spondylose ankylosante cervicale (D'après examen radiographique.

Il existe actuellement une fistule en activité à l'épaule droite, et il est probable que d'autres fistules vont se former, car il existe une collection purulente très palpable dans la fosse sus-claviculaire droite.

M. Verhoeven souffre beaucoup et ne peut bouger le membre supérieur droit qu'au prix de grandes douleurs.

En conclusion j'estime qu'il y a lieu de considérer que ce surveillant ne sera pas en mesure de reprendre son service avant deux mois - et encore à la condition que le cas évolue favorablement.

(s) Nyns

21 janvier 1933

P/1933.
I annexe.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le certificat de deux mois de congé ,délivré par le docteur Nyns, à M. Antoine Verhoeven, surveillant au Musée Moderne.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre de
l'Instruction Publique, à Bruxelles.



Madame Pierre-Antoine VERHOEVEN, née Clémence LAISNEZ,
Monsieur Joseph VERHOEVEN, son épouse née Fernande LEFÈVRE
et leur fille Léopoldine,

Madame veuve Arthur DAXHELET, née Marie VERHOEVEN,
Les familles VERHOEVEN et LAISNEZ,

ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver
en la personne de

MONSIEUR

PIERRE-ANTOINE VERHOEVEN

*Surveillant au Musée des Beaux-Arts
Décoré de la Médaille civique de Première Classe*

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin bien-aimé, né à Bruxelles le 19 juin 1876, décédé à Ixelles le 21 février 1933, muni des Secours de la Religion.

Le service funèbre pour le repos de son âme sera célébré le jeudi 23 courant, à 9 heures, en l'église N. D. de la Cambre.

Réunion à l'Institut chirurgical, 110, avenue Adolphe Buyl, à 8 h. 1/2.

R. I. P.

Ixelles, le 21 février 1933.

Rue de la Probité, 15.

Impr. Van Vinckeroy

Pompes Funèbres : L. Mommens
rue Jonniaux, 4 — tél. 333,608



M^r J^oemiler
comptable
aux Murs Royaux des Beaux-Arts.
9. Rue du Musée.
Bruxelles.



M^r Le Conservateur en Chef.
des Musées Royaux des Beaux-Arts
9. rue du Musée.
Bruxelles.



Madame Pierre-Antoine VERHOEVEN, née Clémence LAISNEZ,
Monsieur Joseph VERHOEVEN, son épouse née Fernande LEFÈVRE
et leur fille Léopoldine,

Madame veuve Arthur DAXHELET, née Marie VERHOEVEN,
Les familles VERHOEVEN et LAISNEZ,

ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver
en la personne de

MONSIEUR

PIERRE-ANTOINE VERHOEVEN

Surveillant au Musée des Beaux-Arts

Décoré de la Médaille civique de Première Classe

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin bien-
aimé, né à Bruxelles le 19 juin 1876, décédé à Ixelles le 21 février 1933, muni
des Secours de la Religion.

*Le service funèbre pour le repos de son âme sera célébré le jeudi 23 cou-
rant, à 9 heures, en l'église N. D. de la Cambre.*

Réunion à l'Institut chirurgical, 110, avenue Adolphe Buyl, à 8 h. 1/2.

R. I. P.

Ixelles, le 21 février 1933.

Rue de la Probité, 15.

Impr. Van Vinckeroy

Pompes Funèbres : L. Mommens
rue Jonniaux, 4 - tél. 333.608

23 février 1933.

Madame,

C'est avec ~~une~~ émotion que nous avons appris, la disparition de votre regretté mari, M. Pierre-Antoine Verhoeven. Je me fais un devoir de vous adresser, au nom du personnel de nos Musées et en mon nom propre, nos condoléances bien vives et sincères. Nous n'avons connu M. Verhoeven que pendant les dernières années de sa carrière. Mais nous avons pu apprécier combien il prenait à cœur son service, combien il lui fut dévoué. Aussi, conserverons-nous de lui un souvenir ému et reconnaissant.

Je me plais à espérer que ce témoignage de sympathie pourra vous apporter quelque réconfort en cette pénible épreuve, et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en Chef,

L. v. f.

A Madame Pierre Antoine Verhoeven,
rue de la Probité, 15,

E/V.

MINISTÈRE
DES
SCIENCE ET DES ARTS

DIRECTION GENERALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

Section

N° 4853....

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

Bruxelles, le 18 MAR 1933 193...
52, Boulevard du Régent.

Monsieur le Conservateur en Chef,

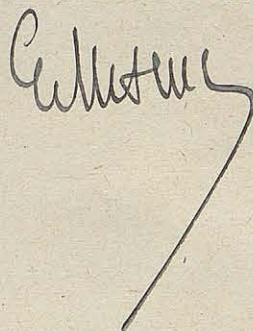
ANNEXE

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
inviter Mme Verhoeven, veuve d'un surveillant aux
Musées royaux des Beaux-Arts, à me faire connaî-
tre, par votre intermédiaire (en produisant les
factures et quittances diverses) le montant des
frais de funérailles de son mari.

Ces renseignements sont indispensables pour
pouvoir examiner sa demande de secours.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,



à Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées royaux des Beaux-Arts.

6 mars 1933

*2 min
Verhoeven*

I annexe.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 4 mars n° 4853 B.A.,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour la demande
de secours de Mme Vve Verhoeven en marquant mon accord pour
l'octroi du secours sollicité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
ma haute considération.

Le Conservateur en chef.

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts.
à Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCE ET DES ARTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

Section

N° 4853.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour
avis, la lettre ci-jointe de Mme. Verhoeven
qui sollicite un secours pour couvrir les frais
de funérailles de son mari, en son vivant surveil-
lant aux Musées.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,

Cultus

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts,
Bruxelles.

24 mars 1933

Madame,

Comme suite à la demande de secours que vous avez introduite, le Département demande de nous faire connaître (en produisant les factures et quittances diverses) le montant des frais de funérailles de votre mari. Ces renseignements sont indispensables pour pouvoir examiner votre demande de secours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

Le Conservateur en chef,

A Madame Verhoeven.
à Etterbeek.

31 mars 1933

Monsieur le Ministre,

8.P.1933.

annexes.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir avec pi ces justifications à l'appui, la demande de secours de la veuve de notre surveillant M. Antoine Verhoeven, décédé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre
de l'Instruction Publique
à Bruxelles.